



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15/01/2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

| | |
|--|--|
| Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 42 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 48 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0 | Objet : Avance subventions N° 2025-9 |
|--|--|

Présents (42) : PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BLASCO Sabine, CARRERE Philippe, CAUMONT Marc, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, MALERE Héléne, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Absents (14) : PUCEL Matthieu, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, BALAGNA Patrice, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, BOURREC Christophe (excusé), CASCARRE Victor.

Procurations (6) :
SOLANA Michel à RICARD Louis
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José
MIR André à AIZIER Philippe
FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel
DELOM Christian à BEYRIE Maryse

Monsieur Frédéric FINES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président propose, dans l'attente du vote du budget primitif 2025, de verser une avance sur subvention (chapitre 65), aux établissements bénéficiaires d'une aide de la communauté de communes en 2024.

Il s'agit de :

- Radio Vallées d'Aure et du Louron, pour un montant de 50 000€,
- GIPE, pour un montant de 40 000€,
- AIREL, pour un montant de 80 000€,

-Commune d'Aragnouet, pour un montant de 40 000€,

-Commune de Saint Lary Soulan, pour un montant de 125 000€,

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à en délibérer.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve les avances de subventions proposées par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Château Ségure
2, avenue Calamun
65240 ARREAU